



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence à ce point : Monsieur Philippe RASQUIN ;

6.11. OBJET : R.E.W. - Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (C.D.L.D.) ;

Vu sa décision du 29 avril 2019 de s'affilier à l'intercommunale Réseau d'Energies de WAVRE, R.E.W. S.C.R.L. en abrégé, d'en devenir membre et d'accepter de recevoir, à titre gratuit, une part A au capital de l'intercommunale d'une valeur nominale de 100 € ;

Vu ses délibérations du 29 avril 2019 et du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de R.E.W. S.C.R.L., à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD et Guy HAVELANGE, Echevins, Philippe RASQUIN, Philippe MATTART et Gwendoline WILLIQUET, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 29 octobre 2024 de R.E.W. annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le vendredi 29 novembre 2024, à 18h30, en ses locaux sis rue Provinciale, n°265 à 1301 BIERGES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Fixation de l'ordre du jour ;
2. Indépendance des membres de l'organe d'administration ;
3. Validation de la liste des nouveaux membres de l'organe d'administration et de l'assemblée générale s'il échet ;
4. Contrôle du respect de l'obligation visée dans le C.D.L.D. à l'article L1532-1, bis, §1^{er} :

"Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs." ;

5. Approbation du plan stratégique 2024-2026 ;
6. Approbation d'un plan d'adaptation 2025-2029 ;
7. Approbation du procès-verbal de la séance.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2024 ;

Point 1 : Fixation de l'ordre du jour

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Indépendance des membres de l'organe d'administration

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Validation de la liste des nouveaux membres de l'organe d'administration et de l'assemblée générale s'il échet

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Contrôle du respect de l'obligation visée dans le C.D.L.D. à l'article L1532-1, bis, §1^{er}

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Approbation du plan stratégique 2024-2026

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Approbation d'un plan d'adaptation 2025-2029

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Approbation du procès-verbal de la séance

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2 :

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale ordinaire la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 29 novembre 2024, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 29 novembre 2024 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale R.E.W., ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS